

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/251

Objet : Autorisation de signature de la convention avec l'Education Nationale dans le cadre du projet de l'école Boulesteix au titre du dispositif « Notre Ecole, Faisons-La Ensemble » (NEFLE)

Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 18 septembre 2024, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés représentés : 7
Absents : 5

* Arrivées à 18h36 au cours de la présentation du point n°1 inscrit à l'ordre du jour

** A quitté la séance à 19h49 en confiant son pouvoir à F. Deraedt au cours du point n°14 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Souad Medani**, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Annabelle Mallet, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik, Nejla Toptas, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Serge Mercieca à Gilles Melin, Siegfried Van Waerbeke à Aurélie Monfils, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Omar Abbazi à Marcus M'Boudou, Jérémie Kawouk à Véronique Gauthier, José Peres à Erick Couturier, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Christian Amar Henni, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
24 septembre 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/251

Objet : Autorisation de signature de la convention avec l'Education Nationale dans le cadre du projet de l'école Boulesteix au titre du dispositif « Notre Ecole Faisons-La Ensemble » (NEFLE)

Education

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Serge MERCIIECA, Adjoint au Maire chargé de l'Education et des activités Périscolaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education et Jeunesse en date du 18 septembre 2024,

VU la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique proposée par l'Education Nationale,

CONSIDERANT que le projet entrepris par l'école Boulesteix aura un impact positif sur le quotidien des élèves,

CONSIDERANT la volonté municipale de soutenir toutes les actions éducatives en direction des élèves rissois,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique proposée par l'Education Nationale portant sur le projet référencé 2X2D-95DR « Renforcer le langage pour mieux apprendre », présenté en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique proposée par l'Education Nationale et tous les documents subséquents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **01 OCT. 2024**

Publié le : **01 OCT. 2024**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

